Les avortements bovins : un événement sanitaire à ne jamais banaliser

L'avortement bovin est à la fois un indicateur de performance de reproduction et un signal d'alerte sanitaire majeur. En France, il constitue le socle de la surveillance événementielle de la brucellose bovine, maladie réglementée dont la détection précoce repose principalement sur la déclaration obligatoire des avortements. Tout avortement doit donc être considéré comme un événement potentiellement infectieux nécessitant une investigation adaptée.

Qu'est-ce qu'un avortement

Définition zootechnique

L'avortement bovin correspond à l'interruption involontaire d'une gestation confirmée, après la phase embryonnaire et avant la naissance d'un veau viable, conduisant à la perte du produit de conception et à un échec de reproduction entraînant des conséquences techniques et économiques pour l'élevage.

Dans une approche zootechnique, on distingue généralement le type de perte selon la phase de gestation :



Cette classification permet d'orienter le diagnostic vers des origines infectieuses, nutritionnelles, toxiques ou de conduite d'élevage.

Définition réglementaire

Est considéré comme avortement l'expulsion d'un fœtus, d'un animal mort-né ou la naissance d'un animal succombant dans les 48 heures suivant la naissance, à l'exclusion des cas manifestement accidentels.

Conséquences réglementaires :

- **tout avortement doit être déclaré au vétérinaire sanitaire,**
- **la recherche de la brucellose est obligatoire,**
- **les frais réglementaires de visite et d'analyse sont pris en charge par l'État.**

Tableau des principales causes d'avortement bovin

Origine	Cause	Signes évocateurs	Phase de gestation
Bactérienne	Brucellose	*Avortement tardif, rétention placentaire, zoonose*	Dernier tiers
	Fièvre Q (Coxiella Burnetii)	*Avortements en série, placentite, parfois asymptomatique*	Fin de gestation
	Leptospirose	*Avortements tardifs, infertilité, baisse de fertilité*	Milieu à fin de gestation
	Salmonellose	*Fièvre, diarrhée du troupeau, avortements groupés*	Variable
	Listériose	*Avortements sporadiques, ensilage de mauvaise qualité*	Derniers tiers
	Chlamydiose	*Troubles de reproduction, avortements répétés*	Fin de gestation
Virale	BVD	*Mortalité embryonnaire, avortement, veaux IPI, malformation*	Tous les stades
	IBR (BHV-1)	*Avortement sans autre signe clinique évident*	Souvent dernier tiers
	Schmallenberg	*Malformations congénitales, arthrogrypose, hydranencéphalie*	Infection au 1er ou 2nd tiers
	Shamonda	*Avortements, mortinatalité, malformations congénitales*	Infection précoce du fœtus
Parasitaire	Néosporose	*Avortements récurrents dans certaines lignées*	3e au 8e mois
	Toxoplasmose	*Avortements sporadiques*	Variable
Vectorielle	Anaplasmose / Ehrlichiose	*Anémie, fièvre, avortements occasionnels*	Variable
	FCO / MHE	*Avortement, malformations, anomalie cérébrales*	Variable
Nutritionnelle	Carence en sélénium	*Faiblesse néonatale, mortalité périnatale*	Fin de gestation
	Carence en iode	*Mortinatalité, goitre congénital*	Fin de gestation
	Carence vitaminique A ou E	*Fertilité dégradée, pertes embryonnaires*	Début de gestation
Toxique	Mycotoxines	*Avortements multiples, troubles de reproduction*	Variable
	Nitrates / nitrites	*Avortements brutaux, parfois mortalité*	Tous stades
	Plantes toxiques	*Avortements sporadiques ou collectifs*	Variable
Environnementale	Stress thermique	*Résorptions embryonnaires, baisse de fertilité*	Début de gestation
	Eau de mauvaise qualité	*Troubles de reproduction du troupeau*	Variable
Traumatique	Choc, manipulation, transport	*Cas isolé*	Tous stades
Génétique	Anapasmose / Ehrlichiose	*Anémie, fièvre, avortements occasionnels*	Variable

Conduite à tenir lors d'un avortement

Les recommandations des GDS sont consensuelles :

- isoler immédiatement la femelle avortée,
- porter des équipements de protection individuelle,
- conserver si possible le placenta et l'avorton,
- éviter l'accès des chiens et autres carnivores,
- réaliser une désinfection des locaux et du matériel,
- contacter rapidement le vétérinaire sanitaire.

Mesures de prévention des avortements bovins

1. Surveillance et déclaration

- Déclarer immédiatement tout avortement au vétérinaire sanitaire.
- Conserver l'avorton et le placenta pour permettre les analyses. **Le coût HT des analyses est pris en charge par le GDS 21 pour ses adhérents, si les avortements sont déclarés par votre vétérinaire sanitaire.**
- Isoler rapidement la femelle avortée.

2. Biosécurité

- Contrôler les introductions d'animaux.
- Limiter les contacts avec les troupeaux voisins.
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les bâtiments et le matériel d'élevage [gdsbfc.org]

3. Prévention des maladies infectieuses

- Maintenir un plan vaccinal adapté aux risques de l'élevage.
- Appliquer les programmes de maîtrise de la BVD.
- Réaliser un diagnostic précoce lors d'avortements répétés.

4. Alimentation et abreuvement

- Distribuer une ration équilibrée en énergie, protéines, minéraux et vitamines.
- Contrôler la qualité des fourrages et éviter les mycotoxines.
- Vérifier régulièrement la qualité de l'eau d'abreuvement.

5. Maîtrise des réservoirs et vecteurs

- Empêcher les chiens d'accéder aux placentas, avortons et fourrages (néosporose).
- Lutter contre les rongeurs.
- Réduire l'exposition aux insectes vecteurs (culicoïdes) impliqués dans les infections de type Schmallenberg ou Shamonda.

6. Gestion du troupeau

- Surveiller les femelles gestantes.
- Limiter le stress, les manipulations brutales et les traumatismes.
- Faire appel rapidement au vétérinaire et au GDS lors d'une succession d'avortements.